

Communication d'une modification standard ne modifiant pas le document unique

«Vouvray»

PDO-FR-A0146-AM02

Date de communication: 08.12.2023

MODIFICATION

DEMANDEUR ET INTÉRÊT LÉGITIME

1. Syndicat des vignerons de l'aire d'appellation Vouvray

—

2. Syndicat des vignerons de l'aire d'appellation Vouvray

—

DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA MODIFICATION

Aire parcellaire

Le cahier des charges est modifié pour insérer l'année de la nouvelle version du Code géographique ainsi que la nouvelle date d'approbation de la délimitation parcellaire de l'appellation.

Cette modification a pour objet d'ajouter la date d'approbation par l'autorité nationale compétente d'une modification de l'aire parcellaire délimitée au sein de la zone géographique de production. La délimitation parcellaire consiste à identifier au sein de l'aire géographique de production, les parcelles aptes à la production de l'appellation d'origine protégée considérée.

L'aire géographique n'est pas modifiée.

Cette modification n'impacte pas le document unique